



Municipalité de
Rougemont

Journal municipal de

Rougemont

Septembre 2026

Volume 30

Numéro 9



Conseil municipal



Benoît Bouthiller, maire
maire@rougemont.ca



District 1
Guy Adam
district1@rougemont.ca



District 2
Marielle Farley
district2@rougemont.ca



District 3
Éric Fortin
district3@rougemont.ca



District 4
Mario Raymond
district4@rougemont.ca



District 5
Stéphane Hamelin
district5@rougemont.ca



District 6
Isabelle Robert
district6@rougemont.ca

Services municipaux

Direction générale

Kathia Joseph

dg@rougemont.ca | # 231

Adj. direction / communications

Julie Robitaille

info@rougemont.ca | # 229

Finances

Caroline Tétrault

compte@rougemont.ca | # 223

Nous joindre: 450-469-3790

Services techniques, urbanisme

Stéphane Bibeault

urbanisme@rougemont.ca | # 233

Félix Gougeon

inspection@rougemont.ca

Loisirs

Bruno Larose

loisirs@rougemont.ca | # 224

Communautaire

Antoine Noël

communautaire@rougemont.ca | # 250

Travaux publics

Jean-François Bienvenue

voirie@rougemont.ca | # 225

Jonathan Dalpé, journaliste

Yan Desjardins-Grenier, journaliste

Sécurité incendie

Patrick Brodeur

incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Commis bibliothèque

Alexandra Thérberge

biblio@rougemont.ca | 450.469.3790 #260

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h



Caserne 53

63 chemin de Marieville



Bibliothèque

Guy-Frégeau

839 rue principale

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h00

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs

Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline

Heures d'ouverture:

Horaire variable

450.469.3790 p.224



Salle communautaire

11 chemin de Marieville



www.rougemont.ca

l'Info-municipale SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 5 octobre à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville

VENTE de GARAGE 2026

Dernière vente de garage:

La dernière fin de semaine
de septembre: **26 et 27 septembre**

VENTE DE LIVRES USAGÉS

BIBLIOTHÈQUE DE ROUGEMONT
839 PRINCIPALE, ROUGEMONT



SAMEDI 26 SEPTEMBRE
9H00 À 12H00

Bibliothèque Guy-Frégeau
450-469-3790 #260 biblio@rougemont.ca

Paroisse de Saint-Michel de Rougemont
VIENS DÉCOUVRIR ET GRANDIR DANS LA FOI !



PARCOURS DE CATÉCHÈSE pour jeunes

Lieu : Sous-sol de l'église de Rougemont

- 10 rencontres** (septembre à avril)
- Heure et date**, à déterminer
- Âge requis** : 9 ans en juin 2026

INSCRIPTION

Inscription pendant les heures de bureau, paroisse de Rougemont

Téléphone : 450-469-2303 à la secrétaire de la paroisse ou Chantal Morin

Par courriel : fabriquerrougemont@videotron.ca

À l'espace communautaire de Rougemont,

Mardi le 22 septembre à 9h30, il y aura une présentation avec diaporama sur les **croix de Chemin** de Rougemont ainsi que celles de Saint-Césaire, Ange-Gardien et Saint-Paul d'Abbotsford. Nous vous ferons découvrir leur modèle et aussi leur historique.

Bienvenue à tous!



La musique
par le jeu
et l'imaginaire !

Ateliers d'éveil musical pour les tout-petits

JOUER • ÉCOUTER • EXPLORER • GRANDIR

Depuis plus de 10 ans, Les Solfégiens offrent des activités pour éveiller les enfants à la musique par le jeu et l'imaginaire. Dans notre monde enchanté de la Portée, les notes et les rythmes deviennent des amis. Une belle façon de développer la créativité, l'écoute, l'expression de soi et le plaisir d'apprendre !

CHANTER

BOUGER

DÉCOUVRIR

S'AMUSER



Dans le monde enchanté de la Portée, chaque moment musical est une aventure !



DÉBUT DES ATELIERS
Mercredi
9 septembre



HORAIRE
Aux deux semaines
pendant 8 semaines
(les mercredis)



POUR QUI ?
Enfants de 0 à 7 ans
(accompagnés d'un adulte)

C'est gratuit !



Réservez votre place
en écrivant un message au
communautaire@rougemont.ca
Les places sont limitées.



ESPACE COMMUNAUTAIRE DE ROUGEMONT
991 rue Principale

SEPTEMBRE

Espace Communautaire de Rougemont

Heures d'ouverture

Jour: Lundi-Vendredi
9h30-12h
Soir: Mardi et mercredi
18h30-20h30

Programmation Entièrement
GRATUITE

MARDI	MERCREDI	JEUDI
22 <i>Café Rencontre</i> 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	23 <i>Soirée jeu de société</i> 18h30-20h30	24 10h-11h
29 <i>Café Rencontre</i> 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	30	31

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone: 450-469-3790 poste 250
Adresse courriel: communautaire@rougemont.ca
Pour être à l'affût de l'actualité, suivez-nous sur nos réseaux sociaux



Ouverture

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 14 septembre 2026 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil. À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Eric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Benoît Bouthillier à 20h00. Sont présents: Monsieur Guy Adam, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2; Monsieur Eric Fortin, conseiller au district # 3; Monsieur Mario Raymond, conseiller au district # 4; Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district # 5; Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 12 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 10 août 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, tel que soumis.

Adoption du procès-verbal du 26 août 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2026, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 14 septembre 2026 au montant de 282 840.34\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 14 septembre 2026 pour un montant total de 512 755.44\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 juillet au 29 août 2026 au montant de 156 237.56\$.

Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029 du rapport de présentation statistique des données du rôle

La directrice générale dépose le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Rougemont et du rapport de présentation statistique des données du rôle préparés par Jean-Pierre Cadrin & Associés inc. pour le nouveau rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029.

Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge de Granby adresse au conseil municipal une demande de commandite pour l'édition 2026 et qu'une proposition de commandite a été soumise;
CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge dessert le territoire de la municipalité de Rougemont;
CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge offre un service de raccompagnement durant le mois de décembre;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme mène également une vaste campagne de sécurité routière et de sensibilisation sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou la fatigue;

CONSIDÉRANT QUE les retombées locales de la campagne profitent à la jeunesse et au sport amateur puisqu'elle constitue une activité de financement pour les nombreux organismes qui y participent;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites de la Municipalité de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu de commanditer « Opération Nez Rouge » pour un montant de 275\$ représentant une commandite de type « Nez de bronze ».

Demande d'aide financière – Tourisme Rougemont – Illumination du sapin de Noël

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Rougemont adresse au conseil municipal une demande d'aide financière de 2 000\$ pour la présentation des feux d'artifices lors de l'Illumination du sapin de Noël qui aura lieu le 12 décembre prochain;
CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de Sécurité Incendie a accepté d'agir à titre d'artificier pour l'événement et qu'il possède les qualifications nécessaires;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de donner un montant de 1000\$ à Tourisme Rougemont pour la tenue des feux d'artifice lors de l'illumination du sapin de Noël.

Demande d'autorisation pour la tenue d'un marché de Noël à l'Espace communautaire

Le conseil prend acte et ne donne pas suite, mais autorise le prêt des locaux pour la tenue du Marché de Noël, s'il y a lieu.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-397 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2026-397 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la Municipalité.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-398 modifiant le règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés

Monsieur Mario Raymond, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2026-398 modifiant le règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la Municipalité.

Octroi du contrat de déneigement des stationnements municipaux 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavé Uni Anthony Côté inc. a soumis à la Municipalité une offre de service pour le déneigement des stationnements municipaux 2026-2027;
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'engage à ne pas augmenter le prix du contrat pour les trois prochaines saisons;
CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement de gestion contractuelle 2026-394 de la municipalité vise à favoriser la rotation des fournisseurs des contrats qui peuvent être passés de gré à gré;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'accepter la soumission de Pavé Uni Anthony Côté inc. pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison 2026-2027 au montant de 16 950.00\$ avant taxes. La Municipalité se réserve également le droit de se prévaloir des deux années d'option sans augmentation si elle est satisfaite des services rendus par l'entreprise durant la saison à venir.

Paiement de facture – Les Compteurs Lecompte Ltée – Achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède présentement à une vaste campagne de remplacement des compteurs mécaniques par des compteurs numériques lisibles à distance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu de payer la facture de « Les Compteurs Lecompte inc. » au montant de 60 118.28\$ avant taxes, payable au fonds général de la Municipalité jusqu'au financement du règlement d'emprunt no. 2026-392, une fois ledit règlement financé, les sommes seront retournées au fonds général.

Acceptation de soumission – XAffiche – Travaux de béton pour enseigne numérique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Mise en place du projet « Point de rencontre sécuritaire »

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Point de rencontre sécuritaire »

a pour objectif de :

- Offrir à la population un lieu neutre, identifiable et sécuritaire pour certaines transactions entre particuliers;
 - Offrir un lieu public sous enregistrement vidéo, sans remplacer les services professionnels de supervision lorsque ceux-ci sont requis, pour divers transfert de garde d'enfants ;
 - Permettre à une personne qui ressent le besoin d'être filmée lors d'une rencontre de choisir un endroit connu et visible;
 - Contribuer à la prévention du vandalisme et à la protection des installations de l'Espace Communautaire;
 - Améliorer la sécurité autour de l'entrée et du stationnement avant de l'Espace Communautaire;
 - Créer un service municipal simple, gratuit et accessible, complémentaire aux ressources policières et communautaires;
- CONSIDÉRANT QUE le concept de « zone neutre » est déjà déployé au Québec en partenariat avec la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE l'Espace communautaire est un emplacement à vocation publique, communautaire et de proximité, situé au centre de la Municipalité et offrant une solution ;
- CONSIDÉRANT QUE le projet proposé comprend l'implantation de caméras sur le site de l'Espace communautaire;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser la mise en place du projet « Point de rencontre sécuritaire » à l'Espace communautaire et autoriser le responsable communautaire à entamer les premières étapes à la réalisation de celui-ci, notamment l'élaboration d'une politique de confidentialité.

Mise en place du service de location des locaux de l'Espace communautaire de Rougemont

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble abritant l'Espace communautaire de Rougemont, situé au 991, rue Principale, Rougemont;
- CONSIDÉRANT QUE l'Espace communautaire dispose de plusieurs locaux pouvant être utilisés par des citoyens, organismes, entreprises et autres organisations lorsque ceux-ci ne sont pas requis pour les activités municipales ou la programmation communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maximiser l'utilisation de ses infrastructures et rendre certains espaces accessibles à la location;
- CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un service de location permettra d'encadrer les réservations, d'établir clairement les responsabilités des utilisateurs et d'assurer une utilisation équitable et sécuritaire des installations;
- CONSIDÉRANT QUE les espaces proposés à la location comprennent notamment la salle principale, deux salles fermées, une salle de réunion multimédia ainsi que deux bureaux;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir la priorité des activités municipales, communautaires et locales dans l'utilisation de l'Espace communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE des documents administratifs ont été préparés afin d'encadrer le service, soit un règlement de location, un contrat de location ainsi qu'un plan de travail à compléter pour les activités;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu QUE :
- Le conseil municipal autorise la mise en place du service de location des locaux de l'Espace communautaire de Rougemont, situé au 991, rue Principale;
 - Les espaces suivants soient rendus disponibles à la location, sous réserve de leur disponibilité :
 - o salle principale, capacité maximale de 60 personnes;
 - o deux salles fermées de 12 x 16 pieds, capacité maximale de 6 personnes chacune;
 - o salle de réunion multimédia, capacité maximale de 5 personnes;
 - o deux bureaux de 12 x 16 pieds, capacité maximale de 3 personnes chacun.
 - La grille tarifaire suivante soit approuvée :

Espace	Heure	Demi-journée (4 h)	Journée (8 h)
Salle principale	40 \$	120 \$	175 \$
Salle fermée	20 \$	40 \$	75 \$
Salle multimédia	20 \$	40 \$	75 \$
 - Les citoyens de Rougemont bénéficient d'un rabais de 15 % sur les tarifs réguliers;
 - Les locations à la semaine ou au mois puissent faire l'objet d'une tarification adaptée selon la durée, les besoins et les modalités établies par la Municipalité;

www.rougemont.ca

- La Municipalité exige un dépôt de sécurité de 500 \$, remboursable après vérification des lieux, conformément aux conditions prévues dans les documents de location;
- L'ordre de priorité suivant soit appliqué lors de l'attribution des espaces :
 1. activités municipales;
 2. commanditaire majeur de l'Espace communautaire;
 3. organismes communautaires locaux;
 4. résidents de Rougemont;
 5. non-résidents.
- Toute réservation soit considérée comme confirmée uniquement lorsque le contrat de location est signé, que les frais applicables sont acquittés et que le dépôt de sécurité est versé;
- Le contrat de location, le plan de travail de location ainsi que les règles et conditions de location présentés au conseil soient approuvés comme documents administratifs encadrant le service;
- La gestion des demandes, des réservations et de la préparation des locaux soit confiée au coordonnateur des loisirs ou au responsable de la vie communautaire, conformément aux procédures établies;
- Les activités et la programmation de la Municipalité demeurent prioritaires sur toute réservation privée ou commerciale;
- La Municipalité se réserve le droit de refuser ou d'annuler une location qui ne respecte pas les conditions établies, les règlements municipaux, les lois applicables, la capacité des installations ou la vocation de l'Espace communautaire;
- Les revenus générés par la location soient comptabilisés par la Municipalité conformément à ses procédures administratives et financières.

Dérogation mineure – 991, rue Principale – Hauteur d'une enseigne

- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par la municipalité de Rougemont afin de permettre l'installation d'une enseigne destinée à un usage public, située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, d'une hauteur de 3,81 mètres au lieu de 3,50 mètres, tel que requis par la réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée serait utilisée à des fins municipales afin d'informer la population au sujet des activités et actualités municipales et que la hauteur accrue permet une meilleure visibilité;
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale permise dans le même secteur pour les usages commerciaux ou industriels est de 6,00 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur accrue accroît aussi le dégagement pour la libre circulation des équipements de déneigement en période hivernale;
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur accrue réduit les chances de vandalisme sur l'écran;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER la dérogation mineure telle que demandée;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée.

PIIA – 991, rue Principale – Installation d'une enseigne numérique

- CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par la municipalité de Rougemont, à l'égard d'un projet d'installation d'une enseigne visant à informer la population des activités municipales;
- CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée serait utilisée à des fins municipales afin d'informer la population au sujet des activités et actualités municipales;
- CONSIDÉRANT QUE l'enseigne serait composée d'un écran animé à double faces de 2,03 mètres par 1,27 mètre, installé sur une structure métallique d'une hauteur hors-tout de 3,81 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE la structure métallique supportant l'enseigne serait recouverte de vinyle de couleur grise et rouge avec appliqué effet bois et le logo de la municipalité en impression;
- CONSIDÉRANT QUE l'enseigne serait implantée au même endroit que celle du propriétaire précédent, utilisant les mêmes installations électriques;
- CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.4 et 5.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies



PIIA – 1180, rang Double – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un

projet de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer la galerie existante en cour avant par une galerie de mêmes dimensions, faite de bois traité, surmontée d'un toit à deux versants, recouvert de bardeaux d'asphalte de la même couleur que le revêtement de toiture de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de toutes les fenêtres des murs latéraux de la maison par des fenêtres de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures, du même type que celles récemment remplacées en façade;

CONSIDÉRANT QU' le projet prévoit le remplacement de la porte menant au sous-sol, située sur le mur arrière, par une nouvelle porte d'acier de couleur blanche installée dans la même ouverture;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 236-A, rang de la Montagne – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement de portes françaises existantes sur le mur latéral gauche de la maison mobile par une nouvelle porte-patio de mêmes dimensions installée dans la même ouverture;

CONSIDÉRANT QU' un revêtement extérieur composé d'un déclin de vinyle effet bois sera installé autour de la porte-patio afin de combler les espaces libres autour de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les pignons ainsi que la jupe de la maison mobile sont recouverts d'un revêtement de couleur similaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 570-574, rue Principale – Projet de lotissement

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée Dynapex Inc., à l'égard d'un projet de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à regrouper les lots 1 715 482 et 1 715 484 et de les subdiviser afin de créer un total de 5 lots, distincts, soit les lots 6 739 821 à 6 739 824 ainsi que le lot 6 746 044;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments résidentiels existants sur les lots 6 739 821 et 6 746 044, ayant front sur la rue Principale seront conservés;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 739 822 et 6 739 823 ayant front sur la rue Principale sont destinés à accueillir des résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 739 824, ayant front sur l'avenue Émile-Gadbois est destiné à accueillir un projet intégré regroupant des résidences unifamiliales et un bâtiment de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE le frontage de 12,80 mètres du lot 6 739 824 est non-conforme au frontage minimal requis par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté 6 739 825 sera plutôt intégré au projet intégré afin d'augmenter le frontage de celui-ci, sur l'avenue Émile-Gadbois à un total de 30,90 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 2.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande à la majorité au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis CONDITIONNELLEMENT à ce que le lot projeté 6 739 825 soit intégré au lot 6 739 824;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – Avenue Émile-Gadbois – Projet intégré – Première résolution

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée Dynapex Inc., à l'égard d'un projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré prévoit la construction de 11 résidences unifamiliales ainsi que d'un bâtiment comportant 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE les 11 résidences unifamiliales sont entièrement situées dans la partie du terrain située dans la zone 103, laquelle autorise les projets intégrés, mais uniquement pour les résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de 6 logements est entièrement situé dans la partie du terrain située dans la zone 105, laquelle autorise les projets intégrés, mais uniquement pour les bâtiments de 4 à 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte une superficie d'espaces verts correspondant à environ 50% de la superficie totale du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la cueillette des ordures et des matières recyclables est prévue devant les portes individuelles par un contrat privé en ce qui concerne les résidences unifamiliales et qu'un espace a clairement été désigné pour les conteneurs qui seront utilisés pour le bâtiment de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a demandé qu'une borne-fontaine soit installée dans l'îlot situé au centre du projet et que le stationnement sur rue soit interdit sur l'ensemble du projet afin de permettre la circulation des camions incendie et assurer une couverture adéquate;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de PIIA individuelles seront présentées préalablement à la construction de chacun des bâtiments, mais que des ébauches préliminaires montrant le style général ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande à la majorité au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis AUX CONDITIONS SUIVANTES :

• Que le lot projeté 6 739 825 soit ajouté au projet intégré

• Que le nombre d'arbres à planter soit ajusté en conséquence de la superficie d'espace vert ainsi que de l'ajout de la superficie du lot projeté 6 739 825;

• Qu'une borne-fontaine privée soit installée dans l'îlot situé au centre du projet;

• Que le stationnement sur rue soit interdit sur l'ensemble du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce,

lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

Entérinement de l'acceptation de l'offre de service de BHP-Conseils inc. – Étude de mise à niveau de l'usine de filtration – PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au programme PRIMEAU pour la mise à niveau de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit déposer un rapport technique signé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la firme BHP Conseils a soumis une offre de services professionnels pour ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'accepter l'offre de service de BHP Conseils au montant de 25 500\$ pour l'étude de mise à niveau de l'usine de filtration.

Acceptation de l'offre de service de BPA – Surveillance des travaux – Remplacement de l'automate de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le remplacement de l'automate de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPA a conçu les plans et devis nécessaires à la réalisation de ce contrat et soumet maintenant une offre de services pour la surveillance des travaux à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de BPA au montant de 6 500\$ pour la surveillance des travaux de remplacement de l'automate de l'usine de filtration payable au fonds général de la Municipalité jusqu'au financement du règlement d'emprunt no. 2026-392, une fois ledit règlement financé, les sommes seront retournées au fonds général.

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

CAB DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR <https://www.cabsm.org/>

Le CAB La Seigneurie de Monnoir vous convie à ses

DÎNERS COMMUNAUTAIRES

à la salle des Chevaliers de Colomb de Marieville, 245 rue Ouellette. Le coût est de 10\$ par personne.

Le repas incluant une soupe maison, plat principal, dessert et breuvage, est concocté et servi par la cuisinière du Centre, aidée par une équipe de bénévoles. Profitez-en pour vous rassembler, prendre un repas en bonne compagnie et échanger entre amis. SVP réservez votre place le plus tôt possible au (450) 460-2825 #0.

**Les prochains dîners 2026 sont: les jeudis
8 octobre, 12 novembre,
17 décembre exceptionnellement (15\$)**

Le CAB La Seigneurie de Monnoir vous convie à ses

DÉJEUNER-CAUSERIE À RICHELIEU

au parc Florence-Viens 900, rue des Oblats, Richelieu. Le coût est de 5\$ par personne. À la suite du petit déjeuner continentale, une conférence vous sera présentée.

Profitez-en pour vous rassembler, prendre un petit déjeuner en bonne compagnie et échanger entre amis.

SVP réservez votre place le plus tôt possible au (450) 460-2825 #0.

**Les prochains dejeuners 2026 sont:
les jeudis 22 octobre, 26 novembre**

146 ch. Ruisseau-Barré, Marieville, QC J3M 1P2
450 460-2825 Cab.marieville@videotron.ca



Conférence -Charnier et mausolée, deuil et mode féminine, crémation et autres sujets tout aussi joyeux (1900-1950)

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite la population à assister à la conférence de madame Denyse Beaugrand-Champagne au Centre des Loisirs, 270, La Grande Caroline à Rougemont le mardi 27 octobre à 13h30.



Denyse Beaugrand-Champagne est une historienne, archiviste et généalogiste professionnelle qui adore tous les cimetières. Ici et ailleurs. Elle s'y arrête toujours pour y étudier l'organisation des lieux, les divisions par groupe ethnique ou par occupation, la forme des pierres tombales, les patronymes; tout la fascine : le charnier, la fosse commune, la mode

féminine du deuil, les exhumations, et bien d'autres choses. Que reste-t-il de la vie d'une personne, de sa carrière : une croix de bois, une peluche, un mausolée ou un simple patronyme et quelques dates. Denyse partagera ses notes de recherche, photos, documents d'archives, illustrations sur divers thèmes entourant la mort, amassés au fil du temps, dans les bibliothèques, les centres d'archives et bien sûr dans les cimetières.

Gratuit pour les membres et 5\$ pour les non-membres



Conférencière:

Notre conférencière a été archiviste de référence spécialiste en recherche d'archives et en histoires de familles à la BAnQ. Ses connaissances exceptionnelles du monde des archives ont été appréciées par nombre d'organismes tels le Musée canadien des civilisations ou le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal. Elle a participé à de nombreux projets de recherches historiques pour des séries télévisées.



Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,
926 rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford 450-948-0778
Courriels : lucettelevesque@sympatico.ca
societehistoire4lieux@gmail.com
www.quatreliex.qc.ca



HEART of STONES



HOMMAGE AUX ROLLING STONE

Sébastien Plante accompagné de 5 musiciens

24 OCTOBRE 2026, 20h

À L'ÉGLISE SAINT-MICHEL
DE ROUGEMONT
945, rue Principale, Rougemont

CONCERT-BÉNÉFICE

AU PROFIT DE LA FABRIQUE
SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT



Billets en
vente ici
ou au
450 469-2303

Collecte des résidus verts

Calendrier des collectes de **feuilles, chaume, brindilles et gazon**

Rougemont

2 octobre

30 octobre

13 novembre

27 novembre



Collecte des branches

Rougemont

Date limite d'inscription : **11 octobre**

La collecte s'effectuera du **19 au 23 octobre**

L'inscription est obligatoire et le formulaire est disponible sur l'application **InfoCollectes+** et sur le site internet **mrcrouville.qc.ca**



Collecte régulière des volumineux

Rougemont

Date limite d'inscription : **27 septembre**

La collecte s'effectuera du
5 au 9 octobre



L'inscription est obligatoire et le formulaire est disponible sur l'application **InfoCollectes+** et sur le site internet **mrcrouville.qc.ca**



Google Play

mrcrouville.qc.ca



Déposez vos matières avant 7 h le lundi matin et elles seront ramassées durant la semaine



Ligne Info-Collectes

450 693-2326 | 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



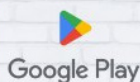
Matières
domestiques

Tu ne veux plus courir en pyjama derrière le camion de poubelle?

Télécharge l'application **InfoCollectes+!**



Disponible gratuitement sur



mrcrouville.qc.ca



ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE

HORAIRE ÉTÉ 2026

MARIEVILLE

du 8 avril au 31 octobre de 9h à 16h30

Du mercredi au samedi

ST-CÉSAIRE

du 9 avril au 28 novembre de 9h à 16h30

Du jeudi au samedi



Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



Pour information: 450-693-2326 www.mrcrouville.qc.ca
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

Monique Gauthier

Courtier immobilier

moniquegauthier.ca

moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Télec.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



En toute connaissance

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





PASSION BOEUF
— et plus inc. —

— **VIANDE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE!** —

SERGE TANGUAY
(438) 498-0684

ISABELLE ST-GELAIS
(514) 707-1654

60 Rang de la Montagne
Rougemont, Québec
serge336336@hotmail.com

BOEUF • PORC • POULET • POISSON
FRUITS DE MER



PASSIONBOEUF.CA



FACEBOOK.COM/PASSIONBOEUF



PLOMBERIE
M. MALLET

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
de Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier
ProColor.

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées

CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



**JARDINS
DU COUVENT**

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Découvrez notre ambiance accueillante

24/7

Sécurité



Repas préparés
par un chef



Terrain de pétanque
extérieur

8

Salle de
billard



Salle
d'exercice



Soins de santé et
d'assistance sur place



**Réservez votre visite personnalisée
dès maintenant!**

425, rue Claude de Ramezay, Marieville
450 460-3141 • JardinsDuCouvent.Ca

Vous simplifier la vie
Vous donner la liberté de vivre pleinement
Vous offrir du personnel attentionné
C'est inestimable pour nous.

cogir
RÉSIDENCES

ResidencesCogir.com

Fiers de faire partie de votre quotidien.

Nous sommes là pour vous accompagner dans les moments qui rythment vos journées, des matins pressés aux lunches préparés avec amour, jusqu'aux soupers partagés en famille.



Lassonde

En mode projet? On est en mode solution.

Prêts et marges de crédit personnels

Nous sommes là pour vous aider à trouver une solution de financement pour donner vie à vos idées.

Parlez-en à un(e) conseiller(-ère).



Les prêts et financements sont sous réserve de l'approbation du crédit par Desjardins. Certaines conditions d'exclusion et limitations peuvent s'appliquer. Les prêts et financements sont offerts en fonction de vos besoins. Consultez un conseiller ou une conseillère Desjardins afin de déterminer ceux qui vous conviennent.